



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Aux membres du **Conseil général**

Lignières, le 15 janvier 2026

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 29 janvier 2026 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 7'100'000.- pour les travaux d'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En préambule, il nous paraît utile de dresser un résumé historique de ce dossier, à savoir :

- Le 16 septembre 2021, le Conseil général a accordé au Conseil communal un crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour la pré-étude de l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours. Les coûts effectifs de cette pré-étude se sont élevés au final à CHF 52'349.60 TTC.
- Le 6 avril 2023, le Conseil général a accordé au Conseil communal un crédit d'engagement de CHF 55'000.- pour l'acquisition d'une surface de 850 m² pour la réalisation d'un parking à l'arrière du collège de La Gouvernière. Les coûts effectifs de cette transaction se sont élevés au final à CHF 59'108.65 TTC.
- Le 14 septembre 2023, le Conseil général a accordé au Conseil communal un crédit d'engagement de CHF 105'000.- pour le financement des mandats d'étude parallèles (MEP) pour l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours. Les coûts effectifs des MEP se sont élevés au final à CHF 104'367.20 TTC.
- Le 12 septembre 2024, le Conseil général a accordé au Conseil communal un crédit d'engagement de CHF 600'000.- pour la finalisation de l'étude relative à l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours. A l'heure actuelle, les travaux en lien avec cette phase d'étude ne sont pas encore totalement terminés. En effet, ceux-ci s'achèveront à fin mars 2026. A ce jour, les coûts effectifs y relatifs s'élèvent à CHF 482'129.72 et, normalement, l'enveloppe financière du crédit accordé sera respectée. Si un léger dépassement devait néanmoins être enregistré, celui-ci demeurera dans la compétence financière de CHF 20'000.- du Conseil communal.
- Le 26 juin 2025, une présentation du projet a été effectuée au Conseil général avant le lancement des appels d'offres et l'établissement de la demande de permis de construire. A l'issue de celle-ci, le Conseil général a délivré un accord de principe au Conseil communal par rapport aux travaux envisagés et à l'enveloppe financière projetée.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 29 janvier 2026 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 7'100'000.- pour les travaux d'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours

Depuis lors, le permis de construire en lien avec ce projet a été déposé en date du 9 septembre 2025. Ce dossier a été mis à l'enquête publique du 19 septembre au 20 octobre 2025 et n'a pas fait l'objet d'opposition. A ce jour, tous les services cantonaux concernés ont préavisé favorablement cette demande de permis de construire, à l'exception d'un service qui doit encore se prononcer. Le permis de construire pour les travaux d'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours devrait dès lors nous parvenir sous peu.

Plusieurs appels d'offres ont également été lancés ces dernières semaines portant sur les travaux suivants :

- Travaux de maçonnerie et de génie civil.
- Rénovation et assainissement de l'enveloppe du bâtiment.
- Remplacement des fenêtres et portes extérieures.
- Ossature bois des couverts.
- Installations photovoltaïques.
- Installations électriques.
- Installations sanitaires.
- Installations de chauffage.
- Installations de ventilation.
- Travaux MCR (Mesure, Commande et Régulation).

Le résultat de ces appels d'offres nous a permis d'affiner l'estimation des coûts du projet. Nous sommes donc en mesure de pouvoir vous présenter une demande de crédit d'engagement consolidée, puisque le 80% du montant du devis qui a été établi se base sur des offres effectives.

Il y a lieu de préciser que le devis de CHF 7'700'000.- du Consortium d'architectes OS + ACE annexé englobe les coûts des phases SIA 3 et 4 pour lesquels le Conseil général a déjà accordé un crédit de CHF 600'000.- le 12 septembre 2024. Il y a donc lieu de déduire ce montant, raison pour laquelle la demande de crédit d'engagement qui vous est soumise porte sur un montant de CHF 7'100'000.-.

Ce montant englobe également CHF 192'500.- de travaux qui ne sont pas directement liés à l'assainissement du collège. En effet, il sera profité de ces travaux pour procéder à la réfection des enrobés bitumineux sur la portion des rues de Vy d'Enty et de Fin de Forel jouxtant la parcelle du collège pour un montant de CHF 167'500.-. De plus, il sera également apporté des améliorations sur l'éclairage public de la rue de Vy d'Enty pour un montant de CHF 25'000.-.

Par ailleurs, les travaux qui seront réalisés bénéficieront de subventions pour un montant total de l'ordre de CHF 130'000.- et celles-ci seront portées en déduction de la dépense d'investissement. Vous trouverez le détail desdites subventions sur le devis général des travaux annexé.

La grande partie des charges supplémentaires générées (amortissements et intérêts) par cet important investissement sera supportée indirectement par l'éorén, puisque sa location sera adaptée en conséquence, à partir du 1^{er} janvier 2027. Un calcul détaillé entre l'éorén et la Commune de Lignières sera établi prochainement, afin de déterminer la part exacte de l'investissement qui sera prise en charge par l'éorén au travers de sa location.

Etant donné que l'éorén est impactée financièrement par le projet, celui-ci sera présenté au Conseil intercommunal dudit syndicat le 25 mars 2026.

Le descriptif des travaux qui seront réalisés sont décrits dans le dossier de projet et mentionnés sur les plans établis par le Consortium d'architectes OS + ACE annexés au présent rapport.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 29 janvier 2026 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 7'100'000.- pour les travaux d'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours

Un Comité de pilotage accompagne cet important projet depuis le 6 novembre 2024 à ce jour et accompagnera encore celui-ci jusqu'au début des travaux, soit jusqu'à fin mars 2026. Celui-ci est composé de :

- ✓ M. Michaël Wälchli, délégué du Conseil général.
- ✓ Mme Josiane Chiffelle, conseillère communale en charge du dicastère de l'enseignement et de la formation.
- ✓ M. Mathieu Opplinger, architecte-conseil de la Commune de Lignières
- ✓ M. Jean-Claude Othenin-Girard, directeur du Centre scolaire des Deux Thielles.
- ✓ Mmes Silva Yildirim et Laetitia Kopp, représentantes du corps enseignant.
- ✓ M. Stéphane Bianchini, administrateur communal.
- ✓ M. Antoine Amstutz, responsable d'exploitation de la Commune de Lignières.
- ✓ M. Patrice Krieg, concierge du collège de La Gouvernière.

A partir de fin mars 2026, le suivi de la réalisation des travaux sera assuré par le Conseil communal et le personnel communal.

Selon la planification établie, les travaux débuteront le 23 mars 2026 et se termineront le 25 septembre 2026. Le planning des travaux annexé établi par le Consortium d'architectes OS + ACE vous renseignera davantage sur les différentes étapes projetées. Ce planning a été optimisé au maximum pour diminuer la durée des désagréments occasionnés par les travaux, étant donné que le site continuera en parallèle d'être exploité par les enseignants et les élèves. En ce qui concerne la salle de gymnastique (salle polyvalente), celle-ci sera indisponible du 1^{er} juin au 14 août 2026.

En guise de conclusion, il est impératif de souligner que le collège de La Gouvernière et sa halle de gymnastique, érigés en 1978, atteindront bientôt cinquante ans d'existence. Si l'annexe dédiée aux classes des deux premières années scolaires est plus récente (2003), l'ensemble du site n'a bénéficié d'aucune rénovation majeure depuis sa mise en exploitation. Face à l'obsolescence technique et fonctionnelle des infrastructures, un assainissement d'envergure est aujourd'hui indispensable. Ces travaux sont la condition sine qua non pour garantir la conformité aux normes énergétiques au sens large du terme (isolation thermique, éclairage, installations techniques, etc.), de sécurité, d'accessibilité actuelles et offrir un environnement pédagogique adapté aux exigences contemporaines.

Au-delà de l'aspect financier, cet investissement répond à une exigence éthique et patrimoniale dont l'autorité est la garante pour les générations futures. La demande de crédit soumise à votre approbation permettra de réaliser ces travaux d'envergure et de préserver durablement un bâtiment emblématique.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à prendre en considération le présent rapport et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Josiane Chiffelle

La secrétaire



Ophélie Gauchat

Annexes : - Projet d'arrêté

- Dossier de projet établi par le Consortium d'architectes OS + ACE
- Devis général des travaux établi par le Consortium d'architectes OS + ACE
- Planning des travaux établi par le Consortium d'architectes OS + ACE
- Dossier de plans établis par le Consortium d'architectes OS + ACE